

CULTURE

Cinéma municipal Le Luxy

Poursuite du projet d'éducation artistique et culturelle "atelier cinéma"

Convention avec le lycée Romain Rolland

EXPOSE DES MOTIFS

Le lycée Romain Rolland, lycée à dominante artistique, propose sur le territoire d'Ivry un enseignement facultatif de cinéma (ou atelier) duquel le cinéma le Luxy est partenaire depuis 7 ans.

Le Luxy s'est inscrit dans une collaboration étroite avec le Lycée Romain Rolland dans la mise en œuvre de cet atelier, dans l'élaboration pédagogique du programme des films, la coordination et le financement des interventions des professionnels de l'audiovisuel encadrant les élèves, ou encore en favorisant l'accès des lycéens aux séances, notamment aux soirées-rencontres avec les réalisateurs et les critiques.

En effet, ce partenariat va dans le sens des orientations politiques et culturelles développées à la Ville d'Ivry-sur-Seine. L'objet de ce partenariat est en effet de permettre aux élèves de découvrir, avec l'appui des professionnels, le cinéma, ses différents métiers et toutes les facettes de ce secteur d'activité, et ce grâce à la subvention spécifique versée par la Direction Académique de l'Action culturelle (DAAC).

Au vu de ces éléments, je vous demande d'approuver la convention financière avec le lycée Romain Rolland relative à la poursuite du projet d'éducation artistique et culturelle (enseignement facultatif de cinéma, aussi dénommé « atelier cinéma ») pour l'année 2015/2016.

Les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

P.J. : convention

CULTURE

22) Cinéma municipal Le Luxy

Poursuite du projet d'éducation artistique et culturelle "atelier cinéma"

Convention avec le lycée Romain Rolland

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy, à compter du 1er janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe afférent,

vu sa délibération du 9 avril 2015 adoptant le budget annexe du cinéma municipal le Luxy pour l'année 2015,

vu sa délibération du 25 septembre 2014 approuvant la convention financière relative à la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle avec le lycée Romain Rolland pour l'année scolaire 2014/2015,

considérant que la ville d'Ivry apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous et notamment aux projets artistiques en développement en partenariat avec l'Education Nationale,

considérant que le projet d'éducation artistique et culturelle de l'enseignement facultatif (atelier) cinéma du lycée Romain Rolland correspond à l'un des axes thématiques développé par la politique publique culturelle de la Ville,

considérant qu'il convient de conclure une convention de partenariat avec le lycée Romain Rolland pour la poursuite de ce projet durant l'année scolaire 2015/2016,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

Unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention financière avec le lycée Romain Rolland relative à la poursuite du projet d'éducation artistique et culturelle (enseignement facultatif cinéma) pour l'année scolaire 2015/2016 et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que les éventuels avenants y afférent.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 NOVEMBRE 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 24 NOVEMBRE 2015

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 20 NOVEMBRE 2015